

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de vacance de postes de secrétaire médical devant être pourvus au choix

NOR : SASH0940551V

Deux postes de secrétaire médical, à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20 (3°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, sont vacants au syndicat inter-hospitalier Unisanté Plus (Moselle) :

1 poste pour le centre hospitalier de Saint-Avold ;

1 poste pour le centre hospitalier de Forbach.

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de service public.

Les demandes doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au syndicat inter-hospitalier Unisanté Plus, 2, rue Thérèse, 57604 Forbach, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.